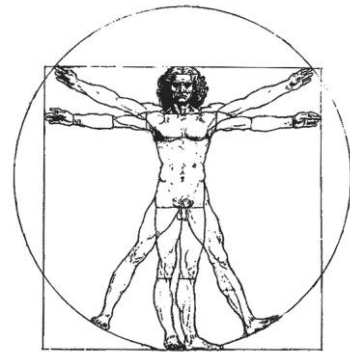


ecbi

rapport de politique générale



REDD:
**Le rôle de l'utilisation
des terres et de la
foresterie dans
l'atténuation**

Kirsten Macey,
David Lesolle,
Bill Hare,
Liberal Seburikoko

septembre 2009

Le contenu du présent document relève de la seule responsabilité de l'auteur. Il ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Initiative européenne de renforcement des capacités (ecbi), ni de l'un ou l'autre de ses membres.

Tous droits réservés. La présente publication ne peut être reproduite, même partiellement, stockée dans une base de données, ni transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie, enregistrement ou autre, sans la permission préalable de l'ecbi.

Remerciements :

Ce travail a été rendu possible par le soutien financier essentiel apporté à l'ecbi par la Swedish International Development Cooperation Agency



Autres remerciements :

Le Projet PREVENT soutient les négociateurs climatiques des PEID et des PMA. Financé par le Ministère Fédéral Allemand de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sécurité nucléaire (BMU).

A propos des auteurs :

Kirsten Macey est analyste en politique du climat au sein du CLIMATE ANALYTICS basée à Potsdam, Allemagne.

E-mail: kirsten.macey@climateanalytics.org

David Lesolle est Directeur managérial de Winter Brothers basé à Gaborone, Botswana.

Dr h.c. Bill Hare est Directeur et scientifique en chef au sein du CLIMATE ANALYTICS basé à Potsdam, Allemagne.

Liberal Seburikoko est analyste en politique du climat et point focal pour les PMA au sein du CLIMATE ANALYTICS, basé à Kigali, Rwanda.

Traduction en langue française réalisée par **Laetitia De Marez**.



Table des matières

Résumé	1
Introduction	1
I. Questions politiques principales	3
Financement.....	5
L'architecture d'un mécanisme REDD	9
Ampleur de l'effet des réductions d'émissions.....	10
Les peuples indigènes et les communautés locales.....	11
Les moteurs de la déforestation	11
II. Questions scientifiques, techniques et méthodologiques majeures	12
Définitions.....	12
Niveaux d'émissions de référence (baseline).....	13
Le déplacement des émissions (fuite).....	13
Permanence	14
L'échelle de mise en œuvre : national vs. infranational.....	15
Mesure, Communication et Vérification	15
Renforcement des capacités	16
Conclusions et Recommandations	16
Annexe 1: documents CCNUCC relatifs au REDD	19
Annexe 2: Propositions des Parties pour un mécanisme REDD	21
Notes de fin	26

Contact:

Adresse postale: 57 Woodstock Road, Oxford, OX2 7FA, Royaume Uni

Téléphone +44 (0) 1865 889 128, Fax: +44 (0) 1865 310 527

e-mail: adm.n.ocp@gmail.com

Résumé

Ce papier d'information a été préparé préalablement aux ateliers pour l'Afrique Francophone et Anglophone de l'initiative européenne pour le renforcement des capacités (ecbi) qui se sont tenus à Dakar, au Sénégal (du 21 au 23 juillet 2009) et à Addis-Abeba, Ethiopie (du 18 au 20 août 2009). Il a ensuite été révisé pour tenir en considération les retours émanant de ces ateliers.

La déforestation tropicale représente environ 20% des émissions globales de gaz à effet de serre (GES). Sans mesures pour réduire le taux de déforestation dans les pays en développement, elle continuera à s'aggraver. La conférence sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre se mettra d'accord sur un régime climatique post-2012 qui inclura un mécanisme visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière (REDD). Ce papier d'information traitera un certain nombre de questions politiques que les négociateurs auront à prendre en considération lorsqu'ils négocieront les approches de politique générale et les incitations positives pour le REDD ainsi que les questions complexes scientifiques, technologiques et méthodologiques.

S'il est bien conçu, un mécanisme REDD amènera de nombreux bénéfices non seulement en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection de la biodiversité, de garantie des droits des peuples et des communautés locales, mais aussi par l'apport de nombreux services environnementaux. Cependant, un certain nombre de questions devront être abordées pour aboutir sur un mécanisme efficace. Cela comprend l'assurance que les financements adéquats seront distribués à ceux qui en ont besoin, dont les peuples indigènes et les communautés locales, permettant l'atteinte des objectifs climatiques de long terme, faisant face aux moteurs de la déforestation dans différents pays et régions, garantissant une réduction réelle de la déforestation et de la dégradation forestière par rapport à ce qui serait arrivé autrement (additionnalité), assurant que le mécanisme ne conduira pas à ce que la forêt soit coupée ailleurs dans d'autres zones ou pays (fuite nationale et internationale) ou ne soit pas permanente, assurant que les états aient le cadre institutionnel et de gouvernance en place pour surveiller, rapporter et vérifier les réductions d'émissions. Un soutien est nécessaire pour financer le renforcement des capacités, les transferts de technologie afin de permettre aux pays en développement de traiter ces problèmes et mettre en place un mécanisme REDD efficace. Ceci sera essentiel pour remplir le double objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité tout garantissant l'intégrité environnementale de n'importe quel accord qui sera conclu à Copenhague.

Introduction

La déforestation tropicale représente environ 20% des émissions globales de gaz à effet de serre (GES). Ni la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), ni le Protocole de Kyoto ne contiennent d'obligations spécifiques à limiter la déforestation dans les pays en développement, même si l'article

4.1 de la Convention fait reposer une obligation générale en la matière sur toutes les Parties¹. Un mécanisme visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière a le potentiel d'apporter un certain nombre de bénéfices à la fois en réduisant les émissions de gaz à effet de serre tout en protégeant la biodiversité, en améliorant la gouvernance et en assurant la participation des peuples indigènes et des communautés locales.

En 2005, la Papouasie Nouvelle-Guinée et le Costa Rica ont présenté une proposition à la 11ème Conférence des Parties (CdP11) à Montréal pour la considération d'incitations positives et d'approches de politique générale pour réduire les émissions liées à la déforestation (REDD) dans le cadre de la CCNUCC. Les Parties ont accueilli favorablement la discussion et ont décidé d'un processus de deux ans afin de déboucher sur une recommandation pour la CdP13. Un certain nombre d'ateliers ont eu lieu pour discuter les questions scientifiques, méthodologiques et de politique générale clés et des soumissions furent préparées par les Parties et les Observateurs pour appuyer ce processus (Voir l'Annexe n°1 pour les décisions et soumissions sur le REDD).

A la CdP13 de Bali, un mandat a été établi pour poursuivre les discussions sur les questions méthodologiques sous l'égide de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (OSAST ou SBSTA) et pour discuter «des démarches générales et des mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement »², dans le cadre du Plan d'Action de Bali et de son Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (GTS-ACV ou AWG-LCA).

On attend de la conférence sur les changements climatiques de Copenhague (CdP 15) qui se tiendra à la fin de l'année, qu'elle produise un accord sur un ensemble de résultats qui inclura des actions d'atténuation des pays en développement. Les approches de politique générale pour le REDD sont considérées dans le cadre de la composante sur l'atténuation du Plan d'Action de Bali. L'architecture du mécanisme du REDD n'est pas encore claire. De plus, les provisions pour le financement, la technologie, le renforcement des capacités et les arrangements institutionnels pour le REDD devront aussi être pris en considération. Les questions méthodologiques continueront à être discutées sous l'égide du SBSTA (OSAST) et ce processus est déjà avancé. Cependant des questions se posent sur ce qui doit être discuté en premier : les approches de politique générale ou les questions méthodologiques. Certaines Parties veulent discuter des questions de politique générale avant les questions méthodologiques, d'autres pensent que les discussions méthodologiques doivent continuer dans le cadre du SBSTA (OSAST). Lors de la 5^{ème} session de l'AWG-LCA (GTS-ACV) à Bonn, en mars 2009, le Président de l'AWG-LCA (GTS-ACV) a souligné que le REDD sera négocié de la même manière que le Mécanisme de Développement Propre (MDP) dont les composantes principales ont été incluses dans le texte du Protocole et leurs modalités et procédures négociées par la suite. Ce qui est clair, c'est l'accord de beaucoup de Parties sur la nécessité de développer un mécanisme, mais dont les composantes principales sont encore en discussion.

Réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts en Afrique

Les émissions liées au changement d'affectation des terres viennent presque exclusivement de la déforestation dans les pays tropicaux avec une estimation de 41% pour l'Amérique du Sud et Centrale, de 43% pour le Sud et Sud-est asiatique et de 17% pour l'Afrique³. Les pays africains ont une déforestation relativement faible et un couvert forestier élevé.

Les actions de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière auront un impact sur les stratégies d'adaptation des pays en développement, ce qui est un enjeu central pour beaucoup de pays africains. Les stratégies d'adaptation devront être développées pour les systèmes naturels, fournissant des services d'écosystème qui en fin de compte soutiennent le bien-être des personnes. Des stratégies sont nécessaires pour améliorer la résilience des écosystèmes forestiers confrontés aux changements climatiques et pourraient nécessiter un nouveau paradigme de protection de la nature pour faire face aux impacts des changements climatiques, se concentrant principalement sur les écosystèmes qui fonctionnent bien.

Ce papier d'information examine les questions méthodologiques et de politique générale inhérentes à la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Instaurer un mécanisme pour le REDD sera bénéfique non seulement sur le plan de la réduction des émissions de GES mais aussi sur celui de la biodiversité. Atteindre ces deux objectifs tout en traitant les nombreuses difficultés scientifiques, technologiques, méthodologiques, financières et d'équité sera essentiel pour la réussite de Copenhague.

I. Questions politiques principales

Il y a un certain nombre de questions politiques actuellement en discussion dans le cadre de l'AWG-LCA (GTS-ACV). Elles incluent l'ampleur d'un mécanisme REDD, ses sources de financement, son architecture, l'échelle des réductions d'émissions, la manière de garantir les droits des peuples indigènes et communautés locales et les moteurs de la déforestation. Il y a deux grandes catégories de problèmes politiques qui devront être traités lors de la négociation d'un mécanisme pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

- (i) ***La réduction et l'arrêt de la déforestation active et ainsi des émissions*** Ceci revient à traiter la déforestation comme un problème d'émissions et à le connecter directement, d'une certaine manière, à l'architecture de contrôle des émissions de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto pour fournir les incitations à réduire les émissions.
- (ii) ***La protection des forêts existantes.*** Dans ce cas, les forêts sont protégées mais les autorités locales dont les ressources ou la capacité sont insuffisantes ont du mal à les protéger adéquatement et à fournir les incitations à leur entretien. Même si cela ne se prête pas à une approche par les émissions, à cause des problèmes liés à l'établissement des valeurs de référence, il s'agit néanmoins d'une question essentielle.

La portée de la discussion sur la réduction des émissions liées à la déforestation s'agrandit car les états rivalisent pour voir leurs intérêts pris en compte, quelque soit le mécanisme développé. Au départ, le point central des négociations était simplement de réduire les émissions liées à la déforestation (RED). A Bali, les Parties incluent la dégradation des forêts car il fut noté que la dégradation est souvent le précurseur de la déforestation et est davantage un problème dans certains pays (notamment en Afrique). Le REDD fut donc introduit. Les Parties avec des stocks sur pieds ou des projets de reboisement comme l'Inde ou la Chine ont poussé à ce que le rôle de la conservation, de l'entretien durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone soit considéré dans les négociations sur le REDD. Néanmoins, le Plan d'Action de Bali différencie ces questions (puisqu'elles traitent des absorptions et des puits de carbone) des premières (déforestation et dégradation des forêts) qui ont à voir avec les réductions d'émissions. Dans les discussions du AWG-LCA (GTS-ACV), ces questions sont toutes étiquetées REDD-plus (REDD+). Pourtant il sera nécessaire d'établir une certaine séparation entre ces questions puisque le REDD traite de réductions d'émissions alors le REDD+ se concentre sur le pourvoi d'incitations à retirer du dioxyde de carbone de l'atmosphère (aussi connu sous le nom d'absorption).

Les implications en termes d'efficacité d'un mécanisme REDD incluant la conservation, l'entretien durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone devront être prises en compte. Par exemple, les pays qui ont des puits importants ou planifient d'agrandir leur capacité en puits pourraient compenser leurs émissions liées à la déforestation et, de ce fait, le taux de déforestation ne serait pas diminué. De nombreuses difficultés pourraient survenir dans la négociation d'un champ plus large pour le REDD qui inclurait les activités REDD+, comme l'établissement des définitions, la mesure, la communication et la vérification des actions REDD+ ; l'établissement des règles de comptage pour les réductions par rapport à des valeurs de référence, et le moyen d'assurer que les incitations soient données à l'accomplissement de réductions réelles d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts.

De surcroît, les Etats-Unis ont proposé que le REDD soit entendu au sens large, comme une approche complète du secteur agricole. Un certain nombre de problèmes se posent avec une approche élargie du secteur agricole, entre autres s'éloigner de l'objectif principal de simplement réduire les émissions de la déforestation et de diluer les incitations pour le REDD ; de nécessiter des comptages d'émissions pour plus d'activités qu'il n'est actuellement possible dans les pays en développement ; d'augmenter le coût du suivi, de la communication et de la vérification dans les pays en développement ; et d'accroître le risque d'incitations perverses si les émissions liées à la déforestation étaient compensées par le comptage des absorptions d'émissions d'autres activités liées à l'utilisation des sols.

Les autres terminologies souvent utilisées dans les négociations climat sur la forêt sont l' « Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie » (UTCATF ou LULUCF en anglais) et « Agriculture, foresterie et autres usages du sol » (AFOLU en anglais). On les distingue du REDD car elles relèvent respectivement des règles de comptage actuelles des pays Annexe I et de celles proposées pour la seconde période d'engagement. Le terme d'AFOLU a été utilisé car les Lignes Directrices d'Inventaire des Gaz à Effet de Serre les plus récentes du GIEC (2006) fusionnent les

composantes Agriculture et le LULUCF. La discussion sur l'utilisation de ces lignes directrices continue. Elles n'ont donc pas encore été adoptées par les Parties. Le tableau ci-dessous détaille les différentes terminologies et ce qu'elles décrivent.

Tableau n°1 Terminologie utilisée dans les négociations CCNUCC sur la forêt

Terminologie	Contenu
RED	Déforestation
REDD	Déforestation et dégradation forestière
REDD - Plus	Conservation Gestion durable des forêts Mise en valeur des puits de carbone
Secteur agricole (Land-sector)	Secteur de l'utilisation des terres dans son ensemble, peut aussi inclure l'agriculture (très similaire au LULUCF et AFOLU voir ci-dessous)
Utilisation des Terres, changements d'affectation des terres et foresterie (LULUCF)	Afforestation et Reforestation Déforestation Management forestier Management des terres arables Management des terres à pâturage Revégétation
Agriculture, foresterie et autres usages du sol (AFOLU)	LULUCF (voir ci-dessus) Agriculture Ceci peut aussi inclure la gestion des tourbières et terrains marécageux

Financement

Un financement fiable est nécessaire pour tous les pays en développement où se produit une déforestation tropicale. Les estimations des volumes de financement requis pour réduire significativement la déforestation varient en fonction des régions et du cadre économique de comptage utilisé et comportent des incertitudes importantes. Beaucoup de rapports identifient une fourchette d'estimations de 2 à 33 milliards de \$ par an. Par exemple, les recherches menées pour la Revue Stern indiquent que le coût d'opportunité⁴ de la protection des forêts dans les 8 pays responsables de 70% des émissions liées à l'utilisation des terres pourrait être initialement d'environ 5 milliards de \$ par an⁵ même si, avec le temps, ces coûts augmenteraient. Une revue sur le financement des forêts globales au Royaume Uni (Eliasch Review) a déterminé que les coûts d'opportunité de diviser par deux la déforestation d'ici 2030 sont de 17 à 33 milliards de \$ par an et les besoins en renforcement des capacités pour 40 pays couvriraient 4 milliards de \$ par an sur 5 ans⁶. Le rapport sur les flux financiers de la CCNUCC préparé en 2007 estime que le coût indicatif de la réduction à zéro en 2030 du déboisement et de la dégradation des forêts dans les Parties non-Annexe I s'élève à environ 12 milliards de \$. Cependant, il faut noter que la pratique de citer les coûts d'opportunité omet souvent de considérer la prise de décisions importantes en matière d'utilisation de terres et d'entretien continu.

Il y a de nombreuses questions sur le financement qui doivent être abordées, notamment en rapport avec: le type de mécanisme financier qui serait accepté ; la durée pendant laquelle le financement serait nécessaire dans les pays en développement ; le type d'action unilatérale que pourraient entreprendre les pays en développement ; le risque de double comptage au cas où des programmes de financement auraient déjà payé pour réduire la déforestation dans les pays en développement ; et la façon de mesurer, rapporter et vérifier le soutien. De plus, parce que de nombreux intérêts cherchent à accéder aux financements dans les négociations climat globales, en matière d'adaptation, d'assurance et de mécanismes de compensation, d'atténuation dans les pays en développement, de transferts de technologie et de renforcement des capacités, le paquet financier qui sera déterminé à Copenhague devra prendre en considération la manière de financer toutes ces activités.

Une grande variété de mécanismes financiers ont été proposés par les Parties au cours des négociations, comme la mise aux enchères d'allocations de l'Annexe I pour financer l'adaptation et les activités REDD (Norvège, Tuvalu, soutenu par le Panama, le Paraguay et le Salvador), des fonds (Brésil), des marchés du carbone (Coalition des pays possédant des forêts pluviales, Etats-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande), un mécanisme de financement alimenté par une taxe de 0,5 à 1% du PNB des Parties de l'Annexe I (Bolivie), des fonds fiduciaires communautaires, des taxes sur les combustibles de source internationaux (Tuvalu) et un mécanisme mondial pour le carbone forestier (MMCF) (Union Européenne). Les états étudient aussi une approche progressive pour le financement avec des variations de chacune de ces options pour alimenter certaines activités comme un marché du carbone pour le REDD et des fonds pour les activités REDD+ (Inde, Mexique), ou un fonds de préparation pour renforcer initialement la capacité des états (Coalition des pays possédant des forêts pluviales, et Etats-Unis). Ces options de financement sont discutées plus en détail ci-dessous.

Les fonds

Un système basé sur des incitations peut être relativement simple à façonner et à mettre en œuvre. Des fonds peuvent être utilisés pour développer le renforcement des capacités et des cadres institutionnels dans les pays. Des fonds pourraient aussi fournir un appui direct aux états pour une bonne gestion des terres, le renforcement de la capacité de contrôle gouvernemental, ainsi que le développement de nouvelles mesures de conservation et des alternatives économiques à l'exploitation forestière.

Néanmoins, il existe aussi des inquiétudes quant à cette option de financement. Les pays développés pourraient ne pas souhaiter contribuer à un fonds s'ils n'obtiennent rien en retour. De tels fonds devront donc être liés à certains autres engagements des pays développés. Un mécanisme robuste de suivi et de mise en conformité sera nécessaire pour assurer que les pays en développement reçoivent les fonds, les utilisent efficacement et mettent en place des politiques et actions pour réduire les émissions

Les marchés du carbone

Les marchés du carbone offrent une incitation aussi bien aux acheteurs qu'aux vendeurs de crédits de maximiser l'ampleur des activités de réductions d'émissions, en utilisant les ressources fournies par le marché de la manière la plus efficace possible. Pourtant, le seuil des conditions institutionnelles minimales essentielles, d'exigence de gouvernance et d'un système de mesure, communication et vérification (MRV) solide pour la participation d'un pays en développement devra être beaucoup plus haut que pour un fonds. L'accès à un système d'échange sur une base totalement fongible, c'est-à-dire qu'un crédit de réduction de la déforestation d'1 tonne de CO₂ est égal à une allocation d'émission d'1 tonne de CO₂ d'un pays développé, requerrait des hauts niveaux de normes MRV et pourrait aussi impliquer que les pays en développement adhèrent à un système de mise en conformité contraignant. Cela lèverait des problèmes d'équité pour beaucoup de pays africains où le manque de capacité et de moyens de participer à un système de marché est souvent plus important.

Il est improbable qu'un marché du carbone pour le REDD soit faisable dans un futur proche à cause de la nécessaire préparation de ces conditions dans tous les pays en développement. Le risque de fuite internationale est donc beaucoup plus important avec un marché du carbone. De plus, il est peu probable qu'un marché du carbone fournisse le financement nécessaire aux pays pour développer leurs capacités institutionnelles et techniques. Les attentes vis à vis de la demande de crédits pour la réduction de la déforestation en Afrique doivent être tempérées, notamment à la lumière de l'expérience ratée du Mécanisme de Développement Propre (MDP) à générer beaucoup de projets dans les pays africains. Certains états comme le Brésil, Tuvalu et la Bolivie ont aussi exprimé leurs craintes quant à l'utilisation de la compensation grâce à un marché du carbone et la difficulté d'atteinte des objectifs de réductions d'émissions pour éviter les changements climatiques dangereux. Si les objectifs d'émissions ne sont pas suffisamment drastiques ou si le REDD n'est pas additionnel, il existe un risque plus important de dépasser les 2°C. Par exemple, le Nicaragua, le Guatemala, la République Dominicaine et le Honduras ont affirmé que les actions REDD doivent être additionnelles et ne doivent pas être directement liées aux engagements des pays développés.

Les points préoccupants sont notamment :

- (i) Si les conditions de délivrance des crédits liés à la déforestation étaient moindres que celles des autres crédits dans le système d'échange, ils déstabiliseraient le marché du carbone en l' « inondant » de crédits à bas prix, sapant ainsi son intégrité environnementale
- (ii) A partir du moment où une forêt entre dans le système et les crédits sont obtenus, il y aura alors une dissuasion à déboiser ce terrain. Si du carbone est relargé, il devra être remplacé par le pays en développement hôte, vraisemblablement au prix du marché au moment de l'émission ce qui pourrait augmenter les contraintes financières d'un pays.
- (iii) Si le système de mise en conformité est laxiste, ou si la valeur des usages

alternatives des terres boisées augmente significativement, il pourrait devenir alors économiquement efficace de couper la forêt précédemment protégée (et pour laquelle des crédits carbone ont été obtenus et vendus) et d'acheter simplement des crédits de remplacement. Ceci saperait le but originel du système à moins que des règles agréées soient en place pour l'empêcher ou le prévenir.

Alternatives hybrides

Les alternatives hybrides à une approche par les fonds ou le marché existent aussi. Elles sont liées au marché mais pas dirigées par lui. Par exemple, la proposition norvégienne pour un mécanisme de financement est basée sur la mise aux enchères d'Unités de quantité attribuée (UQA ou AAU) des Parties à l'Annexe I. Le financement serait généré par les pays développés remplissant une partie de leurs objectifs par une vente aux enchères. Ces fonds pourraient alors être distribués aux pays en développement pour diverses actions incluant l'adaptation, l'atténuation et le REDD. Un certain nombre de Parties soutiennent l'idée de la mise aux enchères, comme l'Union Européenne et Tuvalu. Des études ont montré qu'en retenant par exemple un prix du carbone de 20 € la tonne de eqCO₂, un objectif REDD de 2% par rapport à l'année de référence 1990 rapporterait 9 milliards d'Euros par an⁷. Les problèmes concernant cette approche comprennent la question de savoir si les gouvernements acceptent la mise aux enchères au niveau international et comment l'argent sera distribué : par une institution internationale comme le secrétariat de la CCNUCC ou de manière bilatérale?

Financement actuel

Il existe déjà un certain nombre d'options financières disponibles pour de nombreux pays visant à la protection des forêts. Elles comprennent le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), établi en juin 2008, comptant environ 300 millions de Dollars disponibles pour le financement d'activités de réduction de la déforestation et de la dégradation forestière. Trente sept pays reçoivent des fonds provenant du mécanisme de préparation FCPF de la Banque Mondiale, dont cinq devraient participer au Mécanisme de Finance Carbone. Treize pays africains participent au Mécanisme de Préparation, dont : le Libéria, le Ghana, le Cameroun, la République Centre Africaine, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République Démocratique du Congo, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, l'Éthiopie, le Mozambique et Madagascar.⁸ D'autres projets de la Banque Mondiale comme le Programme d'Investissement Forestier et le Fonds BioCarbone (BioCF) apportent aussi des financements pour les forêts¹.

Le Programme REDD des NU, établi par le PNUD, l'UNEP et la FAO, qui travaille en collaboration avec le FCPF de la Banque Mondiale, lève également des fonds pour la préparation des activités REDD et a développé jusqu'à présent neuf projets dans trois régions.⁹ La RDC et la Tanzanie reçoivent respectivement 1,88 million de Dollars sur un an et 4,2 millions de dollars sur deux ans pour des activités REDD. Il existe d'autres organisations internationales, telle l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) qui fournit environ 16 millions de Dollars par an pour la gestion forestière

¹ Site internet des fonds et facilités carbonés de la Banque Mondiale (en anglais) www.carbonfinance.org

durable. Un certain nombre d'initiatives bilatérales apportent également des financements internationaux. Elles comprennent :

- L'International Forest Carbon Initiative australienne, disposant de 200 millions de Dollars Australiens sur cinq ans. Ce projet fonctionne surtout avec l'Indonésie et la Papouasie Nouvelle-Guinée et travaille au contrôle et à l'établissement d'un mécanisme de marché carbone pour le REDD.
- L'Initiative Climat et Forêt Norvégienne (Norwegian Climate and Forest Initiative) dispose de 3 milliards de Couronnes Norvégiennes par an pour promouvoir la préservation de tous les types de forêts tropicales. La Norvège finance par ailleurs d'autres projets multilatéraux, dont l'un en Tanzanie à hauteur de 100 millions de Couronnes Norvégiennes.
- Le fonds allemand de 500 millions d'Euros sur 2009-2012 pour la protection des forêts et autres habitats
- Le Royaume-Uni a avancé 50 millions de Livres avec le gouvernement norvégien dans le Fonds pour les forêts du Bassin du Congo.

L'architecture d'un mécanisme REDD

Il existe de nombreuses options sur la manière dont le REDD s'inscrira dans l'accord de Copenhague. Le REDD peut être considéré comme un mécanisme sectoriel ou comme une activité dans le cadre des mesures nationales appropriées d'atténuation¹⁰ (NAMA) d'un pays en développement. De plus, quelques Parties (Australie, Nouvelle Zélande et Papouasie Nouvelle-Guinée) ont proposé des amendements au Protocole de Kyoto pour inclure le REDD+ en tant que mécanisme de marché. Cela signifie que tandis que les discussions de politique générale sur le REDD se déroulent sous l'égide du AWG-LCA (GTS-ACV), les discussions futures pourraient aussi avoir lieu dans le cadre des négociations sur la seconde période d'engagement du Protocole de Kyoto.

Le REDD en tant que mécanisme sectoriel

Le déboisement représente souvent la plus grande part dans le total des émissions de beaucoup de pays en développement et la prise en considération des objectifs carbone et de biodiversité pourrait justifier un mécanisme séparé pour le REDD. Établir un mécanisme sectoriel pour le REDD pourrait assurer que ces objectifs soient atteints. De plus, les négociations pourraient ainsi se concentrer sur les questions qui relèvent uniquement du secteur forestier, comme la prise en compte de la garantie que les droits des peuples indigènes et des communautés locales et de la permanence et des fuites (voir ci-dessous). Cependant, négocier un mécanisme sectoriel séparé impliquera que d'autres aspects comme les transferts de technologies, le renforcement des capacités et les financements soient clairement liés au mécanisme REDD.

Le REDD en tant que NAMA

Les NAMAs pourraient être groupées pour atteindre des objectifs plus larges comme un

mécanisme sectoriel pour le REDD. Les NAMAs pourraient inclure les politiques et mesures de développement durable (SD-PAMs en Anglais), les stratégies de développement sobres en carbone ou le MDP programmatique. Elles pourraient être basées sur l'action unilatérale, les actions conditionnelles ou génératrices de crédits des pays en développement. Une approche basée sur une NAMA REDD pourrait comprendre la considération de nombreuses activités dans le secteur de la foresterie comme la déforestation, la dégradation forestière et même l'agriculture. En juin, lors de la session du AWG-LCA (GTS-ACV) à Bonn (Allemagne), le Brésil, la Bolivie et Tuvalu ont soutenu l'idée d'aborder le REDD dans le contexte des NAMAs et la Papouasie Nouvelle-Guinée a déclaré qu'il fallait en discuter plus avant. L'Union Européenne appelle à ce que les actions de REDD+ fassent partie des stratégies de développement sobre en carbone des pays en développement¹¹.

Le REDD dans le Mécanisme de Développement Propre (MDP)

Il y a aussi des discussions portant sur la possibilité d'intégrer le REDD dans un MDP révisé et étendu. Les propositions d'inclure les projets de déforestation évitée ont été débattues pendant les négociations sur le MDP du Protocole de Kyoto. Les avantages de cette idée ont été présentés comme étant la protection de la biodiversité et le faible coût des crédits carbone fournis par les projets de déforestation évitée. Les principaux inconvénients de cette idée sont liés à :

- (i) une efficacité diminuée dans l'atteinte des objectifs en matière de biodiversité si les activités pouvaient et simplement sortaient des limites du projet.
- (ii) Les projets de déforestation évitée sont intrinsèquement sujets aux fuites (les activités de déforestation se déplacent ailleurs) et aux incertitudes quant à la valeur de référence (quelle déforestation se serait produite en l'absence du projet) et
- (iii) Le risque de saper les efforts pour réduire les émissions des combustibles fossiles en entrant en concurrence avec les technologies d'énergies propres à cause de l'ampleur des crédits à bas prix venant des activités de déforestation évitée.

Ampleur de l'effet des réductions d'émissions

Respecter un objectif climatique tel que 1,5 ou 2°C implique que des réductions substantielles soient faites dans les sources d'émissions énergétiques et industrielles de gaz à effet de serre aussi bien que dans les émissions liées à la déforestation. Moins d'action sur la déforestation entraîne un surcroît d'effort sur les émissions énergétiques et vice versa. Lorsqu'ils établiront les objectifs du processus post-2012, les états devront prendre en considération l'ampleur de l'effet des divers mécanismes pour atteindre les cibles de réductions d'émissions. Il s'agit là d'une préoccupation cruciale non seulement pour le mécanisme REDD mais pour n'importe quel mécanisme institué dans le cadre de

l'accord de Copenhague et ce sera un facteur déterminant de l'intégrité environnemental du mécanisme.

Cependant, si les objectifs d'émissions ne sont pas définis de manière appropriée, et les incertitudes propres au comptage des émissions du changement d'affectation des terres ne sont pas traitées convenablement et complètement, le résultat final sera probablement moins d'action sur les émissions industrielles et des combustibles fossiles qu'il est nécessaire pour remplir les objectifs climatiques. Par exemple, si les crédits de la déforestation étaient décernés par rapport à une valeur de référence *business as usual*, et autorisés à être ajoutés aux allocations d'émissions des pays développés, il en résulterait beaucoup plus d'émissions des combustibles fossiles qu'il n'y aurait eu autrement. Les engagements d'émissions de gaz à effet de serre des pays de l'Annexe I pris collectivement s'élèvent à une diminution totale entre 11 et 18% d'ici à 2020 par rapport aux niveaux de 1990, ce qui est bien en dessous de la fourchette de 25 à 40% identifiée par le GIEC pour garantir que la température moyenne globale n'augmente pas de plus de 2°C. Quelques soient les décisions sur les objectifs d'ensemble, elles doivent s'assurer que les décisions sur un mécanisme REDD soient prises en compte.

Les peuples indigènes et les communautés locales

Protéger les besoins des peuples indigènes et des communautés locales qui dépendent de la forêt sera une exigence impérative pour n'importe quel mécanisme REDD. La Revue Stern¹² affirme que « clarifier à la fois les droits de propriété des terres forestières et les responsabilités et droits légaux des propriétaires est une condition préalable vitale pour une politique efficace et sa mise en vigueur ». Beaucoup de Parties ont proposé que le consentement libre et préalablement informé soit requis pour la participation des peuples indigènes à un mécanisme REDD. Le problème est qu'un mécanisme international qui se concentre sur une réduction des GES pourrait ne pas protéger les droits des peuples indigènes et des communautés locales car tel n'est pas son mandat. Des discussions portant sur ce sujet ont eu lieu à la CdP14 à Poznan en 2008, quand les Parties ont négocié sur la question de savoir s'il fallait mettre au pluriel « peuple indigène ».

Les moteurs de la déforestation

Les causes de la déforestation (directes et indirectes) sont complexes et varient au fil du temps, d'un pays à l'autre ainsi qu'à l'intérieur même d'un pays. Les causes directes sont de nature physique et sont liées au processus réel de déforestation comme l'expansion agricole, l'extraction du bois et le développement des infrastructures. D'autre part, les causes indirectes relèvent de circonstances qui accentuent les causes directes de la déforestation, comme les forces démographiques, économiques, technologiques, politiques ou institutionnelles et culturelles¹³. Par exemple dans l'ouest et le centre de l'Afrique, la coupe, le ramassage du bois de chauffe pour l'usage domestique et l'agriculture de subsistance sont les causes les plus immédiates. Des institutions faibles (manque d'exécution et mauvaise gestion), les migrations et la démographie sont les causes sous-jacentes dominantes dans cette région. L'acquisition mal réglementée, liée aux incertitudes sur l'occupation des terres qui amène au passage d'une propriété communale à une propriété privée est une autre constante constatée principalement en

Afrique. L'immigration et dans une bien moindre mesure, la croissance naturelle de la population entraînent l'expansion des terres cultivées et des pâturages dans 47% des cas en Afrique, en combinaison avec d'autres facteurs sous-jacents.¹⁴

L'extension des terres cultivées en permanence pour l'agriculture de subsistance afin de répondre aux besoins d'une population croissante est particulièrement observée dans le cas de l'Afrique. D'autres actions qui ont mené à une déforestation accrue se déroulent là où la protection légale est conditionnée aux exigences d'un « usage productif » (telle que la « mise en valeur » requise par bon nombre de législations foncières dans l'Afrique francophone, dont le Cameroun¹⁵). De plus, davantage d'attention est portée aux moteurs de la déforestation et à la demande associée en bois en provenance des pays développés comme en développement. La reconnaissance des facteurs du côté de la demande est essentielle au développement de solutions dans le régime climatique international. Par exemple, Tuvalu a proposé que les pays de l'Annexe I comptent parmi leurs émissions les produits forestiers récoltés importés des pays non-Annexe I.¹⁶ Cette proposition vise à impliquer les pays de l'Annexe I dans l'effort pour réduire la l'exploitation forestière illégale au niveau international et à prendre leur responsabilité pour le rôle qu'ils jouent dans la déforestation dans les pays en développement.

Il sera nécessaire de prendre en considération les moteurs de la déforestation lors de l'établissement d'un mécanisme pour le REDD car ceci est essentiel pour comprendre pourquoi la déforestation se produit et rendre possible les meilleures solutions et incitations à la stopper.

II. Questions scientifiques, techniques et méthodologiques majeures

Il existe de nombreux problèmes scientifiques, techniques et méthodologiques associés à la réduction des émissions liées à la déforestation tropicale ; ils sont esquissés ci-dessous :

Définitions

Beaucoup de nouveaux termes ont besoin d'être définis dans un mécanisme REDD. Dans la CCNUCC et son Protocole de Kyoto il existe déjà des définitions des forêts et de la déforestation. En outre, un certain nombre de pays en développement ont déjà sélectionnés leur définition¹⁷ de la forêt grâce aux projets d'activités d'afforestation et reforestation du Mécanisme de Développement Propre. Dans le Protocole de Kyoto, la déforestation est définie comme « la conversion directe, causée par l'homme d'une terre boisée en une terre non-boisée ». En fait, cela signifie une réduction du couvert forestier (houppier) d'un niveau supérieur au seuil retenu pour la définition de la forêt jusqu'en dessous dudit seuil. Cependant il n'existe pas de définitions pour la dégradation forestière, la gestion durable des forêts et l'augmentation des stocks de carbone. En 2003, le GIEC a été chargé de développer une définition de la dégradation mais n'est parvenu à un consensus sur aucune¹⁸. La dégradation forestière se rapporte à la réduction de la qualité d'une zone forestière y compris la quantité de carbone qu'elle peut stockée et pas la taille de la forêt proprement dite. Le manque de définitions claires rend aussi difficile

l'établissement de systèmes de surveillance. Davantage de travail est nécessaire pour développer les définitions des nouveaux termes dans le cadre d'un mécanisme REDD.

Niveaux d'émissions de référence (baseline)

Etablir des niveaux d'émissions de référence crédibles pour le REDD sera probablement difficile à cause de mauvais contrôles et de données insuffisantes dans beaucoup de pays (voir incertitudes sur les émissions ci-dessous). De plus, les pays n'ont pas tous le même taux de déforestation, par exemple, certains pays d'Afrique possèdent de vastes forêts encore intactes, alors que d'autres comme l'Indonésie ou la Malaisie ont historiquement des taux très élevés de déforestation. Il existe un risque de distordre le niveau d'effort si les niveaux d'émissions de référence ne sont pas correctement établis. Deux approches pour déterminer les niveaux d'émissions de référence ont été discutées— l'une basée sur les taux historiques, l'autre basée sur les projections. Les deux approches comportent un certain nombre de problèmes.

- Comment se mettre d'accord sur ce que pourrait être un taux acceptable de déforestation pour chaque pays ? Quelle période de temps retenir pour calculer les émissions historiques et comment les valeurs de référence historiques pourraient-elles impliquer les pays à faibles taux de déforestation ?
- Comment estimer le niveau de déforestation d'un pays à un certain moment dans le futur sur la base de projections *business as usual* qui ne pourra jamais être vérifiée ? Il sera également difficile de prouver si les projets sont additionnels (que se serait-il passé en l'absence du projet ?). Pour un mécanisme REDD efficace, les niveaux d'émissions de référence doivent être additionnels et non au-dessus du niveau *business as usual*.

Du fait des problèmes rencontrés avec l'option des valeurs de référence projetées, les Parties ont discuté des manières d'utiliser les niveaux d'émissions de référence historiques pour les pays à faibles taux de déforestation. Les options comprennent l'ajustement du niveau d'émissions de référence grâce à un Facteur d'Ajustement de Développement (FAD) qui prend en compte les circonstances nationales. L'Union Européenne a avancé que comprendre les causes de la déforestation, en termes de facteurs socio-économiques (comme le prix des matières premières, les droits de bail, les politiques forestières, la mise en vigueur de la loi) pourrait aider à établir les niveaux d'émissions de référence.

Les discussions sur la possibilité d'établir un niveau d'émission de référence se déroulent aussi dans le but de s'attaquer aux problèmes de fuite internationale (voir ci-dessous). Les questions clés ici sont de savoir comment établir une base de référence globale et comment les pays seraient récompensés pour la réduction d'émissions par rapport à cette base de référence globale.

Le déplacement des émissions (fuite)

Le risque de fuite dans le REDD vient pour beaucoup du déséquilibre des politiques forestières entre les pays et des liens avec l'industrie et le marché des produits forestiers. Si protéger les forêts d'un pays mène tout bonnement à augmenter l'abattage dans un

autre (déplacement des émissions), alors le problème de la déforestation n'est pas résolu. La participation à grande échelle des pays possédant des forêts tropicales est donc essentielle. Des études de modélisation sur la préservation de la forêt suggèrent que suivant les conditions actuelles du commerce, le déplacement estimé des émissions va de 45 à 90% avec une moyenne de 70% pour la plupart des régions/pays¹⁹.

Un mécanisme REDD efficace doit assurer qu'il y ait une participation globale de tous les pays en développement possédant des forêts tropicales, sinon le déplacement des émissions va se produire. Un examen critique des options de financement est requis pour garantir que cette participation globale soit effective. Par exemple, le MDP a montré que sur environ 90% des projets, l'Afrique sub-saharienne n'en attire que 1,4% et seulement 11 des 46 Pays les Moins Avancés qui ont ratifié le Protocole de Kyoto ont au moins un projet en cours²⁰.

Les solutions au déplacement des émissions à l'intérieur des pays impliquent un cadre de comptage national, même si cela ne résoudra pas le problème de fuite internationale. Pour faire face aux fuites internationales d'autres options sont possibles : une approche globale qui couvrirait tous les pays en développement possédant des forêts tropicales ; une valeur de référence globale pour évaluer où des fuites se produisent ; l'établissement d'un partenariat via les processus d'Application de la Loi, Gouvernance et Commerce dans le domaine Forestier (FLEGT) établis par l'Union européenne la certification forestière, et le contrôle par la demande. Il faudra encore beaucoup de travail pour examiner les options de réduction des fuites internationales. Ces approches n'élimineront probablement pas les fuites internationales mais pourraient aider à les contrôler.

Permanence

Pour qu'un mécanisme REDD soit efficace, les réductions d'émissions doivent être permanentes. Le risque de non-permanence, c'est-à-dire le risque que les émissions soient relargées dans l'atmosphère, est une caractéristique propre au secteur de l'utilisation des terres. La question clé est de savoir comment assurer qu'une forêt sauvée aujourd'hui ne sera pas abattue demain. La non-permanence peut être causée soit par des actions humaines comme l'abattage soit par les impacts des changements climatiques comme l'augmentation des incendies et des tempêtes graves qui peuvent détruire la forêt. L'évolution du potentiel de stockage de carbone des forêts tropicales sous l'effet des futures conditions climatiques est hautement incertaine, mais devra être considéré dans le développement d'un mécanisme REDD.

La nature temporaire et réversible des forêts comme puits de carbone signifie que les options qui autorisent les pays à compenser leurs émissions avec des crédits REDD créeront un risque d'augmenter le total d'émissions si la forêt est détruite (par rapport à ce qui se serait passé autrement). Par conséquent, ceci met en danger l'atteinte de l'objectif climatique de stabiliser les gaz à effet de serre. Des politiques devront être façonnées pour garantir la permanence à long terme des forêts. Les options pourraient inclure :

- un système d'assurance, où une compagnie d'assurance remplacerait les crédits perdus ;

- un facteur d'escompte où les réductions seraient plus élevées que les unités de mise en conformité utilisées pour les financer ;
- des crédits temporaires, similaires aux projets d'afforestation et reforestation dans le cadre du MDP qui dépendraient de la durée de vie du projet ; ou
- des corridors tampons où une portion des crédits serait gardée en réserve.

L'échelle de mise en œuvre : national vs. infranational

La question autour de l'échelle de mise en œuvre peut se résumer comme suit : à quel niveau (national ou infranational) devrait-on entreprendre l'action pour réduire les émissions, incluant l'établissement des niveaux d'émissions de référence, l'estimation des réductions d'émissions et leur communication? La proposition avancée par la Papouasie Nouvelle-Guinée et le Costa Rica en 2005 était basée sur un système de comptage au niveau national, elle a été soutenue par un certain nombre de Parties, en particulier par l'Union Européenne. D'autres approches proposées permettent l'inclusion des activités infranationales ou commencent avec les activités infranationales et ensuite les amplifient jusqu'à une approche nationale quand le pays en décide.

Les préoccupations principales quant aux approches infranationales sont le déplacement des émissions (ou fuites) et le manque d'additionalité (ce qui se serait produit en l'absence du projet). Autoriser les états à entreprendre des projets infranationaux pourrait impacter le niveau d'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre car les fuites sont estimées autour de 45-90% pour les projets. Même au niveau national, il peut se produire des fuites internationales si la déforestation se reporte sur un autre pays. Le renforcement des capacités sera essentiel aussi bien pour permettre aux pays de développer des cadres de comptage nationaux pour surveiller les émissions de la déforestation que pour construire les structures institutionnelles et de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre des actions REDD.

Mesure, Communication et Vérification

Des procédures rigoureuses et fiables de mesure, de communication et de vérification (MRV) sont nécessaires pour n'importe quel mécanisme REDD. A l'heure actuelle il n'existe pas de surveillance adéquate et ni de vérification de la déforestation tropicale dans beaucoup de pays africains. Un haut degré d'incertitude existe au regard du taux réel de déforestation et des émissions induites. Des études détaillées de la biomasse forestière n'ont pas été menées dans tous les pays possédant des forêts tropicales. Ceci rend problématique l'estimation des différents réservoirs de carbone (biomasse au-dessus du sol, biomasse sous le sol, bois mort, déchets et matières organiques en décomposition). La capacité technologique et de suivie forestière et la capacité à régir les zones boisées varient aussi entre les pays tropicaux à vaste étendues boisées et/ou fortes émissions liées à la déforestation. Quelque soit le système adopté, des systèmes de suivi cohérents, remplissant une série des standards internationaux acceptés par les Parties, devront être établis dans les pays en développement pour assurer l'intégrité des réductions d'émissions liées à la déforestation²¹. Les exigences de mesures et de vérification devront

aussi augmenter en rigueur si les options d'aller vers un marché du carbone sont considérées.

Alors que la déforestation peut être télédéteçtée, il est beaucoup plus difficile de détecter la dégradation car il est mal aisé de repérer l'enlèvement de quelques arbres, la perte de broussailles ou de branches et de petits arbres. Comprendre les causes de la dégradation forestière comme la coupe sélective, les feux de forêts, la sur-exploitation pour le bois combustible et le pâturage ainsi que l'invasion d'espèces exotiques dans des zones déjà dégradées peut s'inscrire d'une certaine manière dans la surveillance de la dégradation forestière²². Cependant, une vérification sur terrain beaucoup plus coûteuse sera requise.

Renforcement des capacités

Le manque de capacité particulièrement dans la surveillance des forêts et le développement institutionnel est un problème crucial pour beaucoup de pays en développement. Un rapport récent préparé pour la CCNUCC a relevé que beaucoup de pays ont des capacités significatives dans la télédétection alors que leur capacité d'inventaire du carbone forestier est généralement faible et très peu de pays ont la capacité d'estimer les stocks de carbone au-delà du niveau 1 de valeur par défaut²³ (Tier 1) du GIEC²⁴. Une autre étude sur la gouvernance a trouvé que les pays avec les plus faibles capacités et aptitudes pour la télédétection et les inventaires forestiers sont principalement en Afrique et qu'il y avait une corrélation entre pays à faibles capacités et exportations significatives de grumes²⁵. De plus, il y a aussi peu d'information disponible sur le coût des systèmes de surveillance du carbone forestier au niveau national²⁶, néanmoins établir une coopération régionale réduirait les coûts de capacité de télédétection²⁷.

Mettre en œuvre des cadres institutionnels et des structures de gouvernance nécessitera un appui financier, technologique et en renforcement des capacités. Cependant la clé du succès dans leurs mises en œuvre sera de promouvoir les synergies avec les programmes d'atténuation et d'adaptation qui assurent le bénéfice maximal aussi bien pour l'environnement local que les communautés locales.

Conclusions et Recommandations

Les difficultés majeures à l'établissement d'un mécanisme REDD pour l'Afrique seront d'assurer qu'il y ait un partage équitable des bénéfices d'un mécanisme permettant la participation la plus large possible de tous les pays possédant des forêts tropicales dans l'accès aux ressources nécessaires à la réduction des émissions. Un soutien financier et technique sera indispensable à beaucoup de pays africains pour développer les structures de gouvernance, les cadres institutionnels et de mise en œuvre des politiques, comme l'établissement d'organes de coordination et la participation des parties prenantes. De plus, les transferts de technologie et le renforcement des capacités sont essentiels pour consolider les systèmes de surveillance dans le secteur forestier et les méthodologies de mesure des réductions d'émissions.

Les négociations en septembre à Bangkok vont continuer sur la base du texte de négociation révisé de l'AWG-LCA (GTS-ACV) rendu public en juin²⁸. Le projet de texte inclus toutes les propositions des Parties sur le REDD. Il comprend les diverses options sur la portée du mécanisme REDD, les options financières et comment les lier aux options financières plus larges dans le texte du AWG-LCA (GTS-ACV), le besoin de développer des stratégies et des plans d'action; la question de savoir si le REDD est considéré comme une action sectorielle ou une NAMA ; les lignes directrices pour l'intégration des peuples indigènes et des communautés locales ; les conditions des MRV et les liens avec les transferts de technologies, le renforcement des capacités et l'adaptation.

De plus, à cause de l'introduction des amendements pour un mécanisme de marché REDD dans le cadre du Protocole de Kyoto, les Parties devront aussi se tenir au courant des discussions politiques sur le REDD qui se déroulent également dans le Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements pour les Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto (GTS-PK ou AWG-KP). Il est donc essentiel à la fois pour les négociateurs africains et les PMA africains de participer au débat sur le REDD, d'abord pour en saisir les implications, ensuite pour garantir la représentation de leurs positions et enfin pour assurer que les pays africains ne soient pas exclus de l'accès aux financements de la même manière qu'ils l'ont été dans le cadre du MDP.

Soutenir des propositions sur la réduction des émissions émanant de la déforestation de la dégradation forestière est important. Aussi faut-il atteindre les objectifs permettant d'éviter les changements climatiques dangereux, assurer la protection de la biodiversité, ainsi que la prise en compte des attentes des peuples indigènes et des communautés locales. Toutes ces problématiques devront être abordées pour garantir l'intégrité environnementale de n'importe quel accord sur les changements climatiques.

Un mécanisme REDD devra être :

(i) Multi-objectif :

Contribuer à l'objectif de réduction rapide des émissions globales, pour assurer que la température globale reste bien en dessous de 2°C, en accord avec la prévention des changements climatiques dangereux. Un tel mécanisme doit éviter les effets d'échelle négatifs sur le marché du carbone et ne pas saper les réductions de CO₂ fossiles

Protéger les forêts à forte valeur en biodiversité autant que les forêts existantes dans les régions où la déforestation est faible, commence à se produire ou n'est pas active mais imminente dans le futur

Garantir les droits des peuples indigènes et des communautés locales et leur participation

(ii) Adéquatement financé par une source stable et fiable qui est additionnelle

(iii) Équitable et assurer que les bénéfices soient partagés entre et à l'intérieur des pays. Cela incitera tous les pays possédant des forêts tropicales à participer à un mécanisme REDD

(iv) Robuste méthodologiquement, assurant que toutes les incertitudes sont traitées par la minimisation des fuites (grâce à des cadres nationaux de comptage efficaces)

le développement de niveaux d'émissions de référence appropriés qui mènent à de réelles réductions d'émissions et la construction d'une capacité en interne pour la mesure, la communication et la vérification (MRV) des émissions afin de solutionner les incertitudes d'émissions.

Annexe I: documents CCNUCC relatifs au REDD

Ce tableau comprend les soumissions des Parties, les projets de conclusions et les rapports des ateliers

Décisions and Rapports (avec liens hypertexte)	Dates (les plus récentes)	Détails
Web link		Portail web sur les questions relatives au REDD
	Juin 2009	Projet de conclusions proposé par le Présidente, SBSTA 30 Bonn, Allemagne
Lien vers l'atelier	Mars 2009	Réunion d'experts sur les questions méthodologiques relatives aux niveaux d'émissions de référence et niveaux de référence, Bonn, Allemagne (en anglais)
FCCC/SBSTA/2009/MI SC.2 and Add.1	Mars 2009	Soumissions : Information sur les expériences et vues sur les besoins en renforcement des capacités techniques et institutionnelles et la coopération (en anglais)
FCCC/SBSTA/2009/MI SC.1 and Add.1	Mars 2009	Soumissions : questions relatives aux peuples indigènes et aux communautés locales pour le développement et l'application des méthodologies. (en anglais)
FCCC/SBSTA/2008/L.2 3	Déc 2008	Projet de conclusions proposé par la Présidente, SBSTA 29, Poznan, Pologne
FCCC/SBSTA/2008/11	Sept 2008	Rapport sur l'atelier consacré aux questions méthodologiques liées à la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, Tokyo , Japon (en anglais)
FCCC/AWGLCA/2008/CRP.5	Août 2008	Rapport sur l'atelier sur les approches de politiques générales et les incitations positives sur les questions relatives aux émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière dans les pays en développement, et le rôle de la préservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestiers. AWG-LCA Accra, Ghana (en anglais)
Workshop web link	25-27 Juin 2008	Atelier consacré aux questions méthodologiques liées à la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, Tokyo , Japon (en anglais)
FCCC/SBSTA/2008/L.1 2	Juin 2008	Projet de conclusions proposé par la Présidente, SBSTA 28
FCCC/SBSTA/2008/MI SC.4, Add.1, Add.2 and Add.3	Avril 2008	Soumissions: Vues sur les questions méthodologiques non résolues relatives aux approches de politique générale et aux incitations positives à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière dans les pays en développement. (partiellement en français)
FCCC/CP/2007/6/Add.1	Dec 2007	Décision 2/CP.13 - Réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement : approches pour simuler l'action, Bali, Indonésie
FCCC/SBSTA/2007/MI SC.14 and Add.1, Add.2 and Add.3	Sept 2007	Soumissions: Vues sur les questions relatives aux prochaines étapes sous la Convention pour la réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement : approches pour simuler l'action (partiellement en français)
FCCC/SBSTA/2007/L.1 0	Mai 2007	Projet de conclusions, SBSTA 26
FCCC/SBSTA/2007/3	Avril 2007	Rapport du deuxième atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, Cairns, Australie (en anglais)
FCCC/SBSTA/2007/MI SC.2 and Add.1	Mars 2007	Soumissions: Vues sur le champ des sujets et autres informations pertinentes relatives à la réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement. (en anglais)
FCCC/SBSTA/2007/MI SC.3	Mars 2007	Soumissions des OIG: Vues sur le champ des sujets et autres informations pertinentes relatives à la réduction des émissions liées à la déforestation dans

Décisions and Rapports (avec liens hypertexte)	Dates (les plus récentes)	Détails
		les pays en développement.(en anglais)
Web link	Mars 2007	Lien internet vers les soumissions des ONG sur la réduction des émissions liées à la déforestation
FCCC/SBSTA/2006/L.2.5	Novembre 2006	CdP 12 – projet de conclusions proposé par le Président the Chair, CdP12, Nairobi, Kenya
FCCC/SBSTA/2006/10	Septembre 2006	Rapport du deuxième atelier sur la réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement, Rome, Italie
Partie I	Août 2006	<i>Background papers: Part I - Scientific, socio-economic, technical and methodological issues related to deforestation in developing countries (en anglais)</i>
Partie II	Août 2006	<i>Background papers: Part II - Policy approaches and positive incentives (en anglais)</i>
Addendum 1	Août2006	<i>Background papers: Addendum 1 - Synthesis of relevant information contained in national communications (en anglais)</i>
Addendum 2 - (Partie I)	Août 2006	<i>Background papers: Addendum 2 - (Part I) - Synthesis of submissions by Parties on issues relating to reducing emissions from deforestation in developing countries (en anglais)</i>
Addendum 2 - (Partie II)	Août 2006	<i>Background papers: Addendum 2 - (Part II) - Synthesis of submissions by accredited observers relating to reducing emissions from deforestation in developing countries (en anglais)</i>
FCCC/SBSTA/2006/L.8	Mai 2006	Projet de conclusions propose par le Président, SBSTA 24
FCCC/SBSTA/2006/MI SC.5 and Add.1	Mars2006	Soumissions: Questions relatives à la réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement et recommandations pour tout futur processus (en anglais).
Web link	Mars 2006	Lien internet vers les soumissions des OIG sur le REDD
Web link	Mars 2006	Lien vers les soumissions des ONG sur le REDD
FCCC/CP/2005/L.2	Décembre 2005	CdP 11 – Réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement : approches pour stimuler l'action. Projet de conclusions proposé par le Président, Montréal, Canada
FCCC/CP/2005/MISC.1	Mars 2005	Réduction des émissions liées à la déforestation dans les pays en développement : approches pour stimuler l'action. Soumissions de la Papouasie Nouvelle Guinée. (en anglais)

Annexe 2: Propositions des Parties pour un mécanisme REDD

Table 2: Positions des Parties sur le mécanisme REDD (juillet 2009)

Pays	Financement	Portée	Echelle de mise en œuvre	Niveaux d'émissions de référence	MRV	Architecture du mécanisme: par exemple NAMA	Peuples indigènes et communautés locales et biodiversité
Argentine	Décidé par la Partie	REDD plus et produits forestiers récoltés	National et infranational décidé par la Partie	Prenant en compte les circonstances nationales			
Australie	Volontaire, marché, avec crédits complètement fongibles après-2012	REDD et Afforestation et Reforestation	Pour pays développés et en développement National qui peut soutenir l'infranational	Historique et projeté Niveaux d'émissions des forêts nationales acceptés par la CdP	Simplement MRV avec un contrôle national du carbone comme pré-requis pour le marché La non-permanence est traitée avec une « tampon de confiance »	Inclusion du mécanisme REDD dans le PK ou la CdP	Maximise les co-bénéfices comme la biodiversité et l'amélioration des droits des indigènes et autres peuples dépendants de la forêt
Bolivie	Fenêtres de financement, fonds publics – pas d'offset par exemple le mécanisme financier du G77			National		REDD des NAMA Mécanismes sous l'égide de la CdP	Référence à la Déclaration des NU sur les Droits des peuples indigènes
Brésil	Proposition d'un fonds sous l'égide de la CCNUCC, pas d' « offset »	REDD (émissions brutes)		Historique	Travail méthodologique nécessaire sur les activités REDD plus	REDD en tant que NAMA Mécanisme sous l'égide de la CdP	
Canada	Marché			Historique, prenant en compte les circonstances nationales			

Pays	Financement	Portée	Echelle de mise en œuvre	Niveaux d'émissions de référence	MRV	Architecture du mécanisme: par exemple NAMA	Peuples indigènes et communautés locales et biodiversité
Chine	Pas de mécanisme d' "offset"	REDD plus –pas LULUCF		Projeté			
Coalition des pays possédant des forêts pluviales	Nouveau et additionnel à l' Aide Publique au Développement, sources liées au marché et marché du carbone	REDD+. Dégradation forestière est rapportée volontairement	National (par opposition à l' infranational)	Historique, avec un facteur correctif ; émission projetées ou amélioration des retraits de carbone	Lignes directrices pertinentes du GIEC les terres non gérées ou ingérables ne sont pas inclus ; traite uniquement les fuites domestiques	Pas de position sur le REDD en tant que NAMA Mécanisme sous l'égide de la CdP	Reconnait les droits des communautés rurales et des peuples indigènes
Colombie	Réduction d' émission REDD certifiées complètement fongibles et fonds REDD Plus	REDD plus	National ou infranational décidé par la Partie		Entité ou groupe pour vérifier et certifier les réductions d' émissions	REDD séparé des NAMA Mécanisme sous l'égide de la CdP	
Pays du Bassin du Congo	Marché et hors-marché incluant un fonds de stabilisation pour la conservation des forêts	REDD – la dégradation forestière est importante	A la fois national et infranational	Historique, avec un facteur d'ajustement de développement (Gabon: projeté)	Lacunes techniques dans les MRV		Les droits des peuples indigènes sont importants
Costa Rica	Marchés – le pollueur paye ou paiement pour les services environnementaux	REDD plus	National avec activités infranational décidé par la Partie	Historique	Guide de Bonnes Pratiques pour le LULUCF		Implique activement les peuples indigènes et les communautés locales

Pays	Financement	Portée	Echelle de mise en œuvre	Niveaux d'émissions de référence	MRV	Architecture du mécanisme: par exemple NAMA	Peuples indigènes et communautés locales et biodiversité
Equateur	Approche progressive, mécanisme de marché et hors-marché- pas d' « offsets »	Secteur forestier	National qui inclue aussi l'infranational (façonné pour être étendu à une mise en œuvre nationale)		Lignes directrices du GIEC et Guides de Bonnes Pratiques pour le LULUCF un système unique de comptage et de contrôle des émissions GPG		Inclusion des peuples indigènes et les communautés locales
Groupe Afrique	Financement adéquat incluant le marché et des fonds publics	REDD plus					
Guyana	Marché avec combinaison hors marché	REDD plus	National (en opposition à l'infranational)	Historique et projeté	Méthodologie GIEC	REDD devrait être un mécanisme séparé pas un NAMA	
Inde	Marché pour le REDD; hors marché pour REDD plus	REDD plus	National	Projeté			
Indonésie	Marché et fonds hors marché	REDD plus	Décision par la Partie sur le national ou l'infranational	Historique or projeté	GIEC et FAO		
Japon	Fonds et/ou marchés	REDD et Afforestation Reforestation		Historique, tenant compte des tendances socio-économiques			
Mexique	Variété de sources: Fonds pour les activités REDD plus Marché pour REDD par exemple la proposition du Fonds Vert	REDD plus	Système de comptage national avec flexibilité pour le niveau des projets infranational et national	Historique, prenant en compte les circonstances nationales			Reconnaît les droits des peuples indigènes et des communautés locales

Pays	Financement	Portée	Echelle de mise en œuvre	Niveaux d'émissions de référence	MRV	Architecture du mécanisme: par exemple NAMA	Peuples indigènes et communautés locales et biodiversité
Nicaragua au nom du Guatemala, de la République Dominicaine, du Honduras et de Panama (soutenu par le Salvador)	Différents mécanismes – comme des fonds fiduciaires ou un fonds de réserve pour la forêt Additionnels aux engagements de réductions d'émissions (QELROs)	REDD Les activités REDD plus peuvent être traitées dans la mise en œuvre des mesures REDD	National avec une option infranational sur une base transitionnelle		Traite les fuites et la non-permanence	REDD en tant que NAMA en synergie avec les mesures nationales d'adaptation	Promeut la participation des peuples indigènes et les communautés locales
Norvège	Approche progressive avec un mécanisme de financement basé sur les enchères	Emissions and retraits du secteur forestier entier	National	Niveau de référence historique prenant en compte les circonstances nationales et le niveau de référence global	MRV pour REDD cohérentes avec MRV pour NAMA	REDD en tant que NAMA	Protections de la biodiversité et respect des droits des peuples indigènes
Nouvelle Zélande	Nouveau mécanisme de marché	REDD et REDD processus nécessaire pour définir la portée	Complément aux politiques nationales		Options pour traiter la non-permanence à déterminer	REDD en tant que NAMA sous l'égide de la CdP	
Panama et Paraguay	REDD par le marché ou hors marché et activités REDD plus par un fonds; et financement par enchère	REDD plus	Approche par niche – infranational au national		Lignes directrices récentes du GIEC pour les inventaires de gaz à effet de serre – rapport annuel	REDD séparé des NAMA	Référence à la Déclaration des NU sur les Droits des peuples indigènes

Pays	Financement	Portée	Echelle de mise en œuvre	Niveaux d'émissions de référence	MRV	Architecture du mécanisme: par exemple NAMA	Peuples indigènes et communautés locales et biodiversité
Pays du Bassin du Congo	Marché et hors-marché incluant un fonds de stabilisation pour la conservation des forêts	REDD – la dégradation forestière est importante	A la fois national et infranational	Historique, avec un facteur d'ajustement de développement (Gabon: projeté)	Lacunes techniques dans les MRV		Les droits des peuples indigènes sont importants
Suriname	Financement adéquate requis	REDD plus		Projeté	Large participation pour éviter les fuites internationales et pour l'équité		
Suisse	Marché et autre mécanisme tel que des fonds verts	REDD plus	National			REDD plus en tant que NAMA incluant l'agriculture	Participation effective des peuples indigènes et des communautés locales
Union Européenne	Mécanisme mondial pour le carbone forestier (MMCF) proposé à court terme (enchère) et considération future pour le marché du carbone	REDD qui promeut le rôle de la conservation, de la gestion forestière durable et de l'amélioration des stocks de carbone	National	Historique, prenant en compte les circonstances nationales	Basé sur les performances	Stratégies sobres en carbone	Co-bénéfices incluant la protection de la biodiversité et implique les communautés locales et les peuples indigènes

Notes de fin

¹ CCNUCC 4.1(d) « Encouragent la gestion rationnelle et encouragent et soutiennent par leur coopération la conservation et, le cas échéant, le renforcement des puits et réservoirs de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal, notamment la biomasse, les forêts et les océans de même que les autres écosystèmes terrestres, côtiers et marins »;

² FCCC/CP/2007/6/Add.1- 1/CP.13 Bali Action Plan 1. (b) (iii)

³ Pep Canadell, C Leure, M Raupach, P Ciais, T Conway, C Field, S Houghton and G Marland (2009) Global carbon sources and sinks : mise à jour 2007,

<http://www.globalcarbonproject.org/carbonbudget/index.htm>

⁴ Le coût d'opportunité représente les profits prévisibles de la vente des matières premières bois et agricoles et souvent n'inclue pas les coûts de protection et d'entretien de la forêt.

⁵ La Valeur Nette Présente du revenu (calculé sur 30 ans, utilisant une remise de 10%, sauf pour l'Indonésie où elle est de 20% va de 2\$ par hectare à usage pastoral jusqu'à 1000\$ pour le soja et l'huile de palme avec un retour de 236 à 1035\$ pour la vente du bois. Stern N (2006) Chapitre 25 "Reversing Emissions from Land Use", dans *Stern Review: The Economics of Climate Change*, Royaume-Uni.

⁶ Eliasch, J (2008) Eliasch Review: Climate Change, Financing Global Forests, Royaume-Uni

⁷ Claire Stockwell, B Hare and K Macey, "Designing a REDD Mechanism: The TDERM Triptych" in Richardson et al. eds. *Climate law in developing countries post-2012: North and South Perspectives (USA: Edward Elgar Publishing) 2009* à paraître.

⁸ Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale, Carte des Participants (en anglais) <http://www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/203>

⁹ Programme REDD des NU (en anglais), <http://www.un-redd.org/>

¹⁰ Plan d'Action de Bali 1(b) ii: "Des mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties dans le cadre d'un développement durable, soutenues et rendues possibles par des technologies, des moyens de financement et un renforcement des capacités, d'une façon mesurable, notifiable et vérifiable".

¹¹ ENB (2009) LCA highlights Lundi 8 Juin <http://www.iisd.ca/vol12/enb12417e.html>

¹² Stern N (2006) "Chapitre 25: Reversing Emissions from Land Use", in *Stern Review: The Economics of Climate Change*, Royaume Uni.

¹³ Geist, H. et E. Lambin (2001), What Drives Tropical Deforestation? A Meta-Analysis of Proximate and Underlying Causes of Deforestation based on Subnational Case Study Evidence, Louvain-la-Neuve, Belgique: LUCC International Project Office.

¹⁴ Ibid

¹⁵ Cotula, L. and Mayers, J. 2009. Tenure in REDD – Start-point or afterthought? Natural Resource Issues No. 15. International Institute for Environment and Development. Londres, Royaume Uni.

¹⁶ Tuvalu (2009) soumission sur les définitions, modalités, règles et lignes directrices pour le traitement de l'Utilisation des Sols, Changement d'Affectation des Sols et Foresterie (LULUCF) dans la deuxième période d'engagement (AWG-KP), FCCC/KP/AWG/2009/MISC.5/Add.1

¹⁷ Pour une définition de forêt et de déforestation, voir l'Annexe de la Décision 16/CMP.1: Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie, pour plus de définitions : <http://unfccc.int/documentation/decisions/items/3597.php#beg> ; pour les paramètres d'éligibilité forestière des pays en développement, voir : <http://cdm.unfccc.int/DNA/allCountriesARInfos.html>

¹⁸ Penman, J. et al. (eds), *Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types*, Kanagawa, Japon: Groupement Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

¹⁹ Jiangban Gan et Bruce A. McCarl, 'Measuring transnational leakage of forest conservation', 2007, *Ecological Economics*, 64, 423-432.

²⁰ Fenhann J. (2008) 'UNEP Risø Centre's CDM/JI Pipeline Analysis and Database' <http://cdmpipeline.org>

²¹ Utilisation de la version révisée 1996 des Lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et, le cas échéant, utilisation des Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie¹ pour l'estimation des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits liées à l'état des forêts; nécessité de mettre en place des systèmes nationaux solides et transparents de surveillance des forêts², après examen

des besoins en la matière; le cas échéant, nécessité de mettre en place des systèmes infranationaux solides et transparents de surveillance des forêts³, après examen des besoins en la matière; promotion des systèmes nationaux de surveillance des forêts dont les résultats peuvent faire l'objet d'évaluations transparentes et indépendantes; prise en compte des conditions et des capacités propres à chaque pays. Source: CdP14 (2008) Décision L23: Réduction des émissions résultant du déboisement dans les pays en développement: moyens d'inciter à prendre des mesures

<http://unfccc.int/resource/docs/2008/sbsta/fre/123f.pdf>

²² GOFC-GOLD (2008) Reducing greenhouse gas emissions from deforestation and degradation in developing countries: a sourcebook of methods and procedures for monitoring, measuring and reporting, GOFC-GOLD Report version COP13-2, (GOFC-GOLD Project Office, Natural Resources Canada, Alberta, Canada)

²³ CCNUCC (2009) Technical Paper: Cost of implementing methodologies and monitoring systems relating to estimates of emissions from deforestation and forest degradation, the assessment of carbon stocks and greenhouse gas emissions from changes in forest cover, and the enhancement of forest carbon stocks, Allemagne.

²⁴ La méthodologie du GIEC est basée sur différents étages ou niveaux de communication. L'étage le plus bas (Tier 1) fournit des valeurs par défaut du contenu carbone de différentes catégories de forêts. Les étages plus hauts (Tier 2 et 3) emploient des définitions nationales et des critères spécifiques aux pays quand il peut être prouvé qu'elles sont plus fiables. La méthodologie du GIEC comprend aussi une approche « conservative » où les pays ne peuvent compter que ce qui peut être estimé avec fiabilité afin d'éviter une sur ou sous-estimation.

²⁵ Hardcastle P.D., et Baird D. 2008. *Capability and cost assessment of the major forest nations to measure and monitor their forest carbon for Office of Climate Change*. Penicuik: LTS International.

²⁶ Voir note n°21

²⁷ Voir note n°22

²⁸ CCNUCC (2009) Texte de négociation révisé: Note du secrétariat du 22 June 2009, <http://unfccc.int/resource/docs/2009/awglca6/eng/inf01.pdf>